CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E191895** **VALABLE JUSQU'AU** **01/12/2027**

ÉDITÉ LE 19/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1997

Raison sociale : SCHMITT MARC

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 10/06/2025

Capital : 0

55 ROUTE DE LAUTERBOURG
67470 MOTHERN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SCHILTIGHEIM

Siret : 413 979 451 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4029601

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 10173352X-0004

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 10173352X-0004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Téléphone : 06 89 01 75 05 **Fax :**

Portable : 06 89 01 75 05

Responsabilité légale :
SCHMITT MARC CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : sm.chauffage@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 301 256 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	3	16/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/11/2026 14:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.